

28/04/2025

# Combien gagnent les députés qui siègent au Parlement de l'UE ?

Si bien sûr les députés européens ont beaucoup de travail et portent de lourdes responsabilités, les hommes et les femmes qui briguent (ou qui ont déjà) un siège savent qu'ils peuvent s'attendre à une généreuse rémunération, et ce quelle que soit leur nationalité. En effet, comme le stipule l'article 10 du statut des députés, tout député siégeant au Parlement européen perçoit mensuellement une indemnité correspondant à 38,5 % du traitement de base d'un juge de la Cour de justice des Communautés européennes. Au 1er juillet 2023, cette indemnité est ainsi de 10.075 euros brut, soit 7.853,89 euros après déduction des cotisations sociales et impôts européens. Toutefois, comme le rappelle le Parlement, « les États membres ont la possibilité de prélever des impôts nationaux supplémentaires », le salaire net dépendant donc du régime fiscal du pays d'origine du député. Mais même en étant imposé sur le revenu une seconde fois en France, les députés européens de l'Hexagone perçoivent un traitement plus important que leurs homologues de l'Assemblée Nationale. Ces derniers sont en effet rémunérés 7.637,39 euros brut mensuels, c'est-à-dire 5.953,34 euros net soumis à l'impôt sur le revenu, selon les derniers chiffres de janvier 2024. Soit une différence de 1.900,55 euros. Indemnités, allocations et enveloppes supplémentaires Outre cette rémunération, tous les députés européens ont droit à des indemnités destinées, détaille le Parlement, « à couvrir les frais liés à l'exercice de leurs fonctions parlementaires, qui imposent de nombreux déplacements ». La plus importante est l'indemnité de frais généraux. Fixée à 4.950 euros par mois, elle vise à couvrir les dépenses telles que la location de bureaux dans l'État membre d'élection, l'achat de matériel informatique et de fournitures de bureaux, ou encore les abonnements de téléphone ou Internet. À cela s'ajoute une indemnité journalière (350 euros par jour) pour couvrir les frais de logement, les repas et les frais connexes pour chaque jour d'activité officielle au Parlement européen. Les frais de voyage sont par ailleurs remboursés jusqu'à un maximum annuel de 4.716 euros. Les eurodéputés disposent en outre d'une enveloppe de 28.696 euros par mois pour payer leurs assistants et d'éventuels stagiaires. Cet argent est versé directement par les services du Parlement. Enfin, à l'issue de leur mandat, les députés ont droit à une indemnité transitoire, équivalente à un mois d'indemnité par année d'exercice du mandat pendant une période maximale de deux ans. [20minutes](#)

From:

<http://aproposnews.com/> - **Apropos News**

Permanent link:

<http://aproposnews.com/doku.php/elsenews/spot-2024/05/salaire-depute-europe>Last update: **27/05/2024**